



Le calendrier électoral par partenaire

—

Le Collège de contrôle



Date	Mots-clés	Calendrier électoral
jeudi 27 mars 2025	dépenses électorales	Le Collège de contrôle <u>statue</u> contradictoirement au plus tard 90 jours après réception des rapports des Présidents des Tribunaux de première instance (loi du 7 juillet 1994, article 10, § 1 et ordonnance du 29/04/2004, article 11, alinéa 1).

Légende

Loi du 7 juillet 1994 : Loi relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux et communaux et pour l'élection directe des conseils de l'aide sociale (M.B. du 16 juillet 1994)

Ordonnance du 29/04/2004 : Ordonnance organisant le contrôle des dépenses électorales et des communications gouvernementales

